



**HAL**  
open science

# Un projet de paysage intercommunal comme terrain de coopération territoriale L'expérience du “ Laboratoire du parc des Coteaux ” dans la métropole bordelaise

Benjamin Chambelland

## ► To cite this version:

Benjamin Chambelland. Un projet de paysage intercommunal comme terrain de coopération territoriale L'expérience du “ Laboratoire du parc des Coteaux ” dans la métropole bordelaise. Développement durable et territoires, 2019, Vol. 10, n°2, 10.4000/developpementdurable.14134 . hal-02303103

**HAL Id: hal-02303103**

**<https://hal.science/hal-02303103v1>**

Submitted on 2 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 10, n°2 | Juillet 2019

Le paysage comme instrument de gouvernance territoriale

---

# Un projet de paysage intercommunal comme terrain de coopération territoriale

L'expérience du « Laboratoire du parc des Coteaux » dans la métropole bordelaise

*A Landscape Project as a Field for territorial Cooperation*

*The Experience of the "Laboratoire du parc des Coteaux" in the Bordeaux metropolis*

**Benjamin Chambelland**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/14134>

DOI : 10.4000/developpementdurable.14134

ISSN : 1772-9971

### Éditeur

Association DD&T

### Référence électronique

Benjamin Chambelland, « Un projet de paysage intercommunal comme terrain de coopération territoriale », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 10, n°2 | Juillet 2019, mis en ligne le 15 juillet 2019, consulté le 17 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/14134> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.14134

---

Ce document a été généré automatiquement le 17 juillet 2019.



*Développement Durable et Territoires* est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

---

# Un projet de paysage intercommunal comme terrain de coopération territoriale

L'expérience du « Laboratoire du parc des Coteaux » dans la métropole bordelaise

*A Landscape Project as a Field for territorial Cooperation*

*The Experience of the "Laboratoire du parc des Coteaux" in the Bordeaux metropolis*

**Benjamin Chambelland**

---

- 1 Le cadre fixé par les textes législatifs à une action politique en matière de paysage a fortement évolué, en France et en Europe, depuis les années 1990<sup>1</sup>, notamment en s'émancipant d'une vision strictement patrimoniale ou « pittoresque » de la valeur des paysages. La notion de paysage appelle aujourd'hui l'idée d'une quête, pour les territoires vécus au quotidien, d'un « *bien-être individuel et social* » (Convention européenne du paysage), lui-même perçu comme indissociable de la qualité environnementale des territoires. Sur ces bases, le paysage est devenu progressivement une catégorie de l'action publique, et s'est imposé comme l'une des dimensions et l'un des outils de la mise en projet des territoires (Sgard, 2010). Agir sur le paysage, ou en son nom, ne serait donc plus aujourd'hui seulement, pour les aménageurs d'espaces et les gestionnaires de territoires, préserver ou (re)composer un tableau pittoresque. Ce serait agir au cœur même du complexe socio-écologique dont les paysages portent le reflet, et s'engager, politiquement et moralement, dans une action réformatrice de la société. Les politiques du paysage dessinent ainsi, tout au moins potentiellement, un cadre de décision largement fondé sur l'implication des acteurs concernés, susceptible de favoriser l'émergence de paysages concertés, qui ne sont ni des œuvres conçues par un créateur particulier, ni non plus le produit spontané d'un rapport irréfléchi de la société au territoire. La question de savoir de quelle manière les acteurs locaux (élus, techniciens, professionnels et habitants) s'approprient ces évolutions mérite néanmoins d'être posée.

Comment le paysage peut-il apparaître comme un objet transversal, partagé par différents domaines de décision relatifs au territoire ? Dans quelle mesure peut-il devenir un outil pour coopérer, c'est-à-dire pour faire ensemble des projets et pour harmoniser et décloisonner les politiques qui produisent le cadre de vie contemporain ?

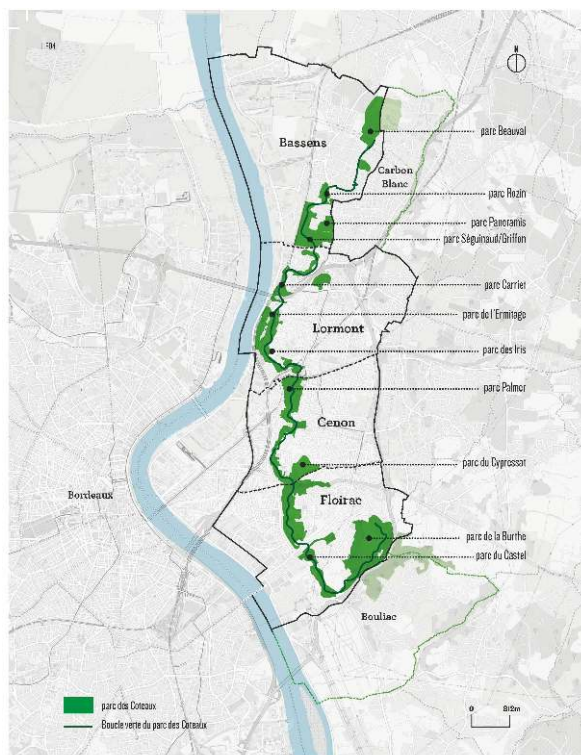
- 2 Ainsi, le présent article propose à la fois d'explorer la possibilité même d'une politique du paysage et de mesurer la portée d'une telle politique sur les pratiques locales de gouvernance. Cette étude se fera, ici, à travers une analyse de l'action publique locale saisie dans le quotidien des pratiques et des échanges, c'est-à-dire en abordant le terrain politique « *par le bas* » (Lascoumes et Le Galès, 2012 : 34). C'est un cas concret qui sera exploré, étudié depuis juillet 2015 dans le cadre d'une Convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) et au sein du Groupement d'intérêt public (GIP), le Grand Projet des villes rive droite (GPV), composé des communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac (Gironde). Ce travail, positionné à la croisée de la recherche et du projet (Chambelland, 2016), consiste à accompagner pendant trois ans les « agents municipaux des espaces verts » – ici volontairement nommés les jardiniers – dans le changement de leurs pratiques de gestion spatiale des parcs et jardins dans un contexte d'« *écologisation*<sup>2</sup> » de ces pratiques.
- 3 Le parc des Coteaux, sur lequel porte l'expérience constitutive de la thèse, est composé d'une dizaine de parcs publics répartis sur les coteaux de la rive droite de la Garonne et situé dans l'agglomération bordelaise. Il fait l'objet d'une dynamique intercommunale que porte le GPV créé en 2002. Le GPV joue un rôle d'accompagnateur dans la mise en œuvre des projets urbains, culturels, sociaux, économiques et paysagers des quatre collectivités locales qui le composent. De ce fait, l'aménagement et la gestion des parcs sont réalisés par les services municipaux propres à chaque commune. C'est la raison pour laquelle, en 2013, suite à une demande des élus, une démarche participative impliquant des responsables de services et les jardiniers communaux a été mise en œuvre pour fonder une gestion collective du parc des Coteaux. Elle s'incarne en 2014 dans la création du parcLAB, le Laboratoire du parc des Coteaux, voué à « *renforcer l'identité et la gouvernance du parc des Coteaux tout en conservant la singularité de chaque commune*<sup>3</sup> ».
- 4 L'objectif principal de cette recherche doctorale est ainsi de contribuer à l'animation du parcLAB tout en construisant un regard critique sur l'action en train de se faire. Il s'agit d'effectuer une « *mise à l'épreuve réciproque* » (Nicolas-Le Strat, 2013 : 21) des savoirs et des savoir-faire produits par le chercheur et par les acteurs du projet. Les lignes qui suivent sont consacrées à la présentation des premiers enseignements de cette expérience. De fait, au-delà d'un questionnement sur la nature et la perception de l'action paysagère, il s'agira d'interroger la façon dont émerge et se développe un processus coopératif en ce domaine. L'hypothèse sous-jacente est que l'action d'ordre paysager conduite dans le contexte du « parc des Coteaux » a eu des répercussions sur la conduite de l'action publique en général. Elle est à l'origine d'une coopération territoriale fondée sur un dialogue entre les différents acteurs impliqués ou susceptibles d'être impliqués, qu'il faut maintenant inscrire dans la durée.
- 5 Dans le développement qui suit, il s'agira, d'abord, de présenter les fondements sur la base desquels s'est construit et développé le projet d'ordre paysager aujourd'hui identifié sous l'intitulé « parc des Coteaux ». Quels rôles les élus, les professionnels de l'aménagement et du paysage, ainsi que les autres acteurs locaux concernés, y ont-ils joués ? Quels discours et quelles représentations sous-jacentes ont-ils mobilisés ? Il s'agira ensuite de présenter les premiers effets de cette action collective singulière sur le

renouvellement des politiques publiques locales, à partir d'une analyse de l'évolution des positionnements, des rapports entre les acteurs et des modalités de prises de décision.

## 1. Le parc des Coteaux, une œuvre paysagère collective ?

- 6 Le parcLAB a été créé grâce à la coopération d'élus, de responsables de services et de jardiniers municipaux. S'il perdure et se développe ainsi depuis cinq ans, sur quelle(s) base(s) commune(s) s'est-il créé initialement ?

Figure 1. Plan de situation du parc des Coteaux



Source : « La Sagesse des Jardiniers. Guide de gestion écologique du parc des Coteaux », octobre 2017, p. 4

Figure 2. Une rencontre parcLAB avec les jardiniers et les responsables des services espaces verts des quatre villes membres du GIP GPV Rive Droite



Source : Thomas Saint Upery, novembre 2013.

## 1.1. Qu'avons-nous en commun ?

- 7 « Il y avait la coulée verte composée de domaines privés ou publics. Nous avons pensé à un grand parc structurant la ville par l'environnement<sup>4</sup>. »

Ces propos tenus en 2016 par Étienne Parin, architecte-urbaniste, fondateur et ancien directeur du GPV, expriment bien les différentes façons de nommer et, donc, de se représenter ces paysages que l'on nomme aujourd'hui le parc des Coteaux. Il faut pour cela remonter aux années 1970, moment des premières études urbaines réalisées à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise. Le schéma directeur de 1976, qualifie alors de « coulée verte » les coteaux de la Garonne situés en rive droite. Une vision qui n'affiche pas directement une politique du paysage, mais qui se rapporte plutôt à une planification urbaine orientée vers la préservation d'« espaces verts », qu'ils soient privés (terres agricoles, forêts, jardins), ou publics (parcs et jardins). Ces espaces sont considérés comme une « aménité publique » (Labat, 2011 : 159) à préserver de l'urbanisation massive, engagée depuis les années 1950 dans la métropole bordelaise, et contribuant ainsi à la qualité du « cadre de vie » via la prise en compte des dimensions « sanitaire » – liée à la qualité de l'air –, « esthétique » et « récréative » – liées aux usages de détente et aux activités sportives (*ibid.* : 160). Les parcs, répartis sur les quatre communes composant le GPV, et situés aux abords des coteaux face au centre historique de Bordeaux, représentent en 2002 une surface de 190 hectares appartenant au domaine public. Dans une perspective de préservation et d'acquisition progressive de domaines privés situés aux abords, le parc des Coteaux pouvait potentiellement atteindre à terme une surface de



400 hectares. C'est à ce titre qu'il a été considéré comme l'une des principales « coulées vertes » de l'agglomération bordelaise.

- 8 Le projet actuel s'inscrit donc dans l'héritage d'une politique urbaine qui n'a pas totalement rompu avec la catégorie d'action paradigmatique de l'« espace vert », ces termes servant fréquemment aujourd'hui encore, dans les discours des élus et des citoyens, à désigner les parcs et les jardins et à nommer le service public dédié à leur gestion : le « *service espace vert* ». Étienne Parin fait également référence à l'apport des travaux réalisés 20 ans après, par des ingénieurs territoriaux de la communauté d'agglomération de Bordeaux et du département de la Gironde, ainsi que par des paysagistes indépendants, qualifiant les coteaux, tout à la fois, de « *trame verte* », d'« *espace naturel urbain* », de « *trame paysagère* » et de « *grand paysage* »<sup>5</sup>. Une représentation qui oscille, cette fois, entre le regard des écologues, celui des paysagistes et des urbanistes. Le paysage, ainsi ballotté entre des identifications multiples, n'apparaît pas, chez le principal promoteur du projet, comme une catégorie d'action aux contours nets.
- 9 Le projet du parc des Coteaux s'engage sur des bases certes relativement floues, mais autour d'une volonté de l'inscrire dans la planification territoriale à l'échelle de l'aire métropolitaine. Largement impulsé par Étienne Parin, il n'échappe pas, à ses débuts, au soupçon de personnalisation : « *Les gens n'y croyaient pas ! Les élus disaient que c'était mon projet. Celui d'Étienne*<sup>6</sup>. » Fort de ses compétences d'architecte-urbaniste, associées à son expérience passée d'élus<sup>7</sup>, Étienne Parin se saisit lui-même du projet du parc des Coteaux comme un moyen de fonder une approche intercommunale en tirant parti de sa connaissance du contexte local (à la fois sur le plan politique, économique, réglementaire et social). Néanmoins, un décalage se fait jour d'emblée entre le monde des professionnels de l'aménagement (équipe du GPV, ingénieurs territoriaux de la métropole et du Département, paysagistes, urbanistes et écologues indépendants), qui partage les intentions d'Étienne Parin, et le monde des élus locaux ancrés, jusqu'à la création du GPV, dans une approche communale des politiques territoriales. Est-ce là, de la part de ces derniers, une attitude relevant d'une difficulté à comprendre le sens de ce projet ? De l'expression de leurs craintes concernant sa faisabilité, ou bien d'une difficulté à adhérer à une vision trop associée à la pensée d'un seul homme ? Il est difficile de répondre à cela. Quoi qu'il en soit, ces doutes n'ont pas empêché le parc des Coteaux de prendre progressivement forme, notamment grâce à l'animation locale conduite autour de ce projet.
- 10 « *... Il y a [...] besoin d'une animation permanente pour qu'à la fois on travaille sur le particulier, c'est-à-dire que chaque commune travaille ses parcs, mais au-delà de l'entité de chaque parc et de son identité proprement dite, on intègre l'ensemble "parc des Coteaux". C'est ce lien, ce fil conducteur qui donnait du sens, de l'étoffe je dirais, à l'ensemble*<sup>8</sup>. »
- 11 Tenus en 2011 par le maire d'une des quatre collectivités, en introduction d'un séminaire dédié au bilan des dix années de développement du parc des Coteaux, ces propos montrent de sa part une appropriation du projet. Si les élus « *n'y croyaient pas* » initialement, le chemin parcouru et le rôle du GPV dans son avancement sont, ici, mis en avant. Mais quel est précisément le processus qui a conduit les élus et les professionnels de l'aménagement à finalement trouver des points de convergences ?
- 12 La convocation des regards extérieurs par Étienne Parin et le GPV semble à ce niveau avoir joué un rôle important. Un travail avec des étudiants de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux a été entrepris dès 2002. Dans le même temps,

un workshop est organisé, conviant cinq équipes de paysagistes, urbanistes, écologues et sociologues à réfléchir sur cette idée maîtresse de la création et de l'aménagement du parc des Coteaux. « *Un vrai moment d'acculturation sur cette idée d'un parc public* », se souvient Étienne Parin (Ibid). L'objectif est alors de donner et de libérer la parole. Dans l'esprit des élus, la priorité demeure l'aménagement des parcs propres à chaque commune. Les professionnels de l'aménagement affirment volontiers, quant à eux, leur volonté de tirer parti de la diversité des parcs, tout en mettant en avant le lien qui unit ces espaces. Suite à ce workshop, une étude de prédéfinition du parc des Coteaux voit le jour, puis une deuxième quelques années plus tard afin « *de continuer à réactiver ce concept puisqu'il faut le faire vivre et évoluer*<sup>9</sup> ». Sous la direction d'Étienne Parin, le GPV poursuit ainsi la coconstruction locale de ce projet. Les élus et les techniciens des villes sont autour de la table, mais également les partenaires techniques et financiers, tels que la communauté urbaine de Bordeaux, le Département de la Gironde et la Région Aquitaine. Car sans l'adhésion et la participation de tous, le « *concept* » risque de ne pas prendre corps. Pour que la dynamique ne retombe pas, il a fallu entretenir et soutenir en permanence cette coopération intercommunale. Le GPV joue, ici, un rôle d'accompagnateur. Il aide les communes individuellement et assure le lien entre elles. Progressivement le parc des Coteaux se dessine dans les esprits, mais aussi et surtout de façon très concrète sur le territoire. Au bout de dix ans, cinq parcs publics sont réaménagés, répartis sur les quatre communes. Pour autant, si les élus et les professionnels de l'aménagement dialoguent bel et bien, qu'en est-il de l'implication des autres citoyens ? En quoi ce projet permet-il d'engager une dynamique collective dépassant un cercle limité aux élus et aux professionnels de l'aménagement ?

## 1.2. Comment agir collectivement ? La mise en place du parLAB

- 13 À la suite d'une étude menée en 2010 comparant les différents modes de gestion administratifs et juridiques intercommunaux possibles, les élus ont décidé de ne pas mettre en place de structure spécifique, tel un syndicat, pour gérer le parc des Coteaux. Chaque commune s'est donc attachée à conserver son propre service des espaces verts, ce qui lui a permis de garder prise sur la gestion quotidienne de ces espaces publics, mais qui a empêché toute mutualisation des moyens humains, matériels et financiers. Il s'agit donc de trouver un moyen de conforter les liens entre chaque commune sans modifier réellement les formes d'organisation. Lors du séminaire de 2011, les élus évoquent ainsi « *la nécessité d'avancer très concrètement dans la rédaction d'une Charte intercommunale de gestion et d'usages du parc des Coteaux en associant le plus possible à ce travail les différents acteurs du parc*<sup>10</sup> ». Cela a conduit, l'année suivante, à la création d'un premier groupe d'échange composé des responsables des services espaces verts des quatre communes, dans lequel le GPV joue un rôle d'animateur. Après une année de rencontres et de partage d'expériences, la Charte intercommunale de gestion et des usages s'incarne, en 2013, dans la création du Laboratoire du parc des Coteaux : le parLAB.
- 14 Le parLAB est un dispositif basé sur un cycle de quatre rencontres annuelles durant lesquelles les responsables et les jardiniers des services espaces verts des quatre villes se retrouvent sur le terrain et en salle pour échanger sur les pratiques de chacun. « *Il s'agit d'un processus de rencontres basé sur l'écoute, le partage, l'expérimentation, la montée en compétences et la mutualisation de moyens, pour agir concrètement ensemble sur le parc des Coteaux*<sup>11</sup>. » L'objectif affiché est que les participants apprennent à mieux se connaître afin



d'envisager des moyens de travailler collectivement. Car après dix années de développement du parc des Coteaux les services des espaces verts des quatre communes n'entretenaient toujours pas la moindre relation. Responsables et jardiniers ne se connaissaient pas, n'avaient parfois jamais visité les parcs des autres communes, voire, pour certains d'entre eux, n'avaient pas connaissance du « parc des Coteaux ». Chacun contribuait ainsi, au sein de sa commune, à la gestion des paysages du parc sans avoir une véritable conscience de l'ensemble paysager plus vaste auquel il appartient. Comment sur cette base-là faire évoluer le parc des Coteaux vers un projet de paysage fondé sur une véritable coopération entre les acteurs ?

- 15 Le parLAB vise ainsi à mettre en place un processus coopératif d'appropriation de l'entité parc des Coteaux, avec pour horizon une amélioration de la gestion des espaces concernés. Mais de quelle gestion parle-t-on exactement ? Car si l'objectif initial est bien l'amélioration de la « gestion spatiale » du parc des Coteaux par un accompagnement de l'évolution des pratiques jardinières, la recherche montre aussi que la mise en place concrète des expérimentations se traduit par la nécessité d'une gestion des relations interpersonnelles entre les différents acteurs du parc. En ce sens, l'évolution des pratiques de gestion observées participe à la construction d'une expérience à la fois spatiale et relationnelle (Pernet, 2014 : 302). Dans ce contexte, de quelle coopération doit-on parler ? Car s'il s'agit ici en premier lieu d'une intention politique de mise en place d'un dispositif partenarial opérationnel à l'échelle d'un territoire intercommunal, cela conduit de fait à la création d'une instance participative impliquant des élus, des techniciens et des jardiniers des différentes collectivités concernées. De quelle façon ces acteurs prennent-ils part, ainsi, à l'évolution de la gestion à la fois spatiale et sociale du parc des Coteaux ? Ce processus participatif permet-il de mener un travail de prise de conscience (individuel et/ou collectif) pouvant conduire à une évolution des modalités de gouvernance (Scocuglia et Régnier, 2007 ; Bacqué et Biewener, 2013) ? Enfin, de quel(s) paysage(s) parle-t-on ? Car si de nombreux paysagistes ont été impliqués dans le développement du parc des Coteaux, contribuant à la qualification de la pluralité des paysages du parc, pour autant, le paysage, en tant que notion, concept, outil ou instrument de gouvernance territoriale, ne semble pas avoir été clairement mobilisé jusqu'à maintenant par les acteurs locaux. Pour aborder ces questionnements, il est proposé d'analyser les interactions sociales et les évolutions des configurations spatiales observées depuis cinq ans au sein du parLAB – analyse qui permet de révéler les premiers effets de cette action collective singulière sur le renouvellement des politiques publiques locales dans le domaine du paysage et au-delà.

## 2. Gestion(s), coopération(s), paysage(s), quels effets sur les politiques publiques locales ?

- 16 Sur la base d'un retour d'expérience du parLAB, il s'agit ici d'aborder la place et le rôle de chacun de ses acteurs, et d'analyser leurs interactions. L'objectif est de déterminer si ce processus de coopération permet de répondre aux attentes à la fois environnementales et sociales liées à la gestion et aux usages du parc, et, le cas échéant, d'étudier la manière dont cela influe sur les politiques locales dans le domaine du paysage ?

## 2.1. Quels rôles et quelles places pour les élus et les techniciens ?

- 17 « *Apprendre à mieux se connaître et travailler en commun* » sont les deux objectifs qui guident la création du parLAB en 2013. Il s'agit avant tout de créer une instance de rencontres régulières entre les responsables des services espaces verts et les jardiniers municipaux. Les élus, de leur côté, sont volontairement tenus à l'écart des temps de rencontre. S'il apparaît à tous primordial de les informer et de les impliquer dans les échanges, car « *la décision finale appartient toujours aux élus*<sup>12</sup> », les membres du parLAB n'ont pas souhaité qu'ils participent aux rencontres, pour mieux libérer la parole. D'autres temps de rencontre sont organisés en complément, pour faire le point avec eux sur l'avancement des actions. Les responsables des services espaces verts, ou chargés de projet au sein des services liés à l'aménagement et la gestion des espaces publics constituent le cœur du parLAB. Ils sont sept et ont pour objectif de se réunir régulièrement pour déterminer les modalités d'organisation des quatre rencontres annuelles, partager leurs actualités respectives, faire le bilan des actions engagées et d'envisager les projets futurs.
- 18 À une première année de mise en place succède un moment marqué par une expérimentation d'autonomisation de son fonctionnement, qui se solde par un bilan mitigé et un retour au principe initial de l'accompagnement par le GPV. Car si l'implication de chacun lors des rencontres est bien comprise et assurée par tous, elle ne suffit pas à faire vivre la démarche. Entre chaque rencontre, il faut faire le bilan de la précédente, organiser la suivante, participer à des réseaux locaux pour se tenir informé de ce qui se fait ailleurs et discuter de ce qui est entrepris pour le parc des Coteaux. Il faut également faire en sorte que les échanges puissent se transformer en actions concrètes comme l'expérimentation de nouvelles techniques de gestion des arbres faisant suite à un temps collectif à ce sujet. Pour cela, il est nécessaire de préciser et d'organiser les choses, en dehors des temps de rencontre, avec les personnes concernées par les actions entreprises ou projetées (élus, responsables des services, jardiniers, associations, habitants et autres partenaires publics ou privés). Les responsables des services sont très pris par leurs engagements respectifs au sein de leur commune. Le peu de temps qu'ils peuvent accorder au parLAB ne leur permet pas d'en assurer l'animation. Rapidement, il est convenu que ce processus coopératif, qui « *ne tombe pas du ciel* » (Bergère, 2015 : 2), conserve le soutien du GPV afin d'activer ou de réactiver la dynamique sociale tout au long de l'année. C'est dans ce cadre que cette recherche-action a été menée.
- 19 Il s'agit là d'un tournant particulier pour le parLAB, car la Convention industrielle de formation par la recherche (Cifre), sur laquelle repose en partie le financement de ce travail de thèse, permet pendant trois ans de dédier 50 % du temps de travail du doctorant à son accompagnement. Ce recrutement s'est ainsi traduit par un renforcement de l'accompagnement du parLAB par le GPV, avec à la clé un développement de ses activités, à un moment où les membres en exprimaient le besoin. La création de ce poste a, notamment, contribué à poursuivre et à développer les actions de médiations engagées depuis deux ans, orientées dans deux directions différentes. Celle d'une médiation sociale, tout d'abord, visant à l'expression des tensions sur ce terrain relativement conflictuel (Chambelland, 2017). Car si les rencontres du parLAB ont pour objectif principal l'amélioration par la concertation de la gestion spatiale du parc des Coteaux, elles aboutissent dans les faits à mettre en évidence les rapports de force et les divergences existant entre les acteurs du projet. L'action de médiation a par ailleurs consisté à faire

émerger et à organiser la cohabitation des diverses représentations du parc des Coteaux. Dans les faits, le terme *paysage* n'est que très rarement employé, au quotidien, pour évoquer cet espace et ce projet, souvent rangés par les élus eux-mêmes dans la case des politiques d'« *urbanisme* », du « *cadre de vie* » et de l'« *environnement* »<sup>13</sup>. Et ce, malgré le fait que les différentes études réalisées par les communes, le GPV, la métropole de Bordeaux et le Département de la Gironde aient été considérées par leurs commanditaires comme des « *études paysagères* », et que ces travaux se soient souvent réclamés d'un dépassement du « *paradigme classique de la notion de paysage comme la belle étendue de pays qui s'offre à notre vue* », estimant le paysage « *tout à la fois dans ses dimensions écologiques, physiques, symboliques et relationnelles, comme matrice d'expériences individuelles et sociales singulières* » (Kalaora, 2006 : 166). Cela n'est pas apparu suffisant pour clarifier le sens accordé à la notion « *paysage* » aux yeux de ceux qui fréquentent et/ou ceux qui sont garants de la gestion quotidienne des paysages du parc des Coteaux.

- 20 À cet égard, l'objectif majeur de ce volet de l'action de médiation menée au sein du parLAB – volet qui relève de la médiation culturelle – n'est pas tant de mettre tout le monde d'accord sur un sens à donner à la notion de paysage que d'initier un processus collectif de réflexion et d'action liant les dimensions écologiques, sociales et culturelles propres à ce territoire. Il s'agit bien, en fin de compte, de poser les bases de ce qu'il est permis d'appeler un « *projet de paysage* », mais cela en passant par un échange sur le terrain concret des pratiques et de l'action au quotidien plutôt que par un filtre conceptuel et un partage du vocabulaire.
- 21 Afin d'avancer concrètement dans cette démarche, une étude est mise en œuvre en 2016, intitulée : « *La sagesse des jardiniers ; vers une gestion partagée et bienveillante de l'espace naturel sensible parc des Coteaux. Un plan de gestion intercommunal pour le parc des Coteaux*<sup>14</sup> ». La finalité de cette démarche, coconstruite avec les membres du parLAB et des partenaires extérieurs, est de réaliser trois outils visant respectivement à l'amélioration de la gestion à la fois spatiale, écologique et sociale du parc des Coteaux, à sa communication et enfin à la pédagogie et à la formation pour les élus, les responsables de services, les jardiniers et les usagers eux-mêmes. Dans ce cadre, il est demandé à une équipe pluridisciplinaire de réaliser un diagnostic écologique et sociologique des 240 hectares du parc (inventaire faune/flore, diagnostic pédologique et hydrogéologique, diagnostic du patrimoine arboré, étude sociologique des usages et diagnostic des services publics) et de formuler des propositions d'actions pratiques et appropriables par tous. Pendant 13 mois, des écologues, des pédologues, des paysagistes, un sociologue et un designer de service public s'attellent à la tâche.
- 22 Ce travail a rapidement et régulièrement fait émerger les représentations et les attentes contradictoires des différents acteurs du parc des Coteaux. Du point de vue des écologues, par exemple, l'ouverture au public ne doit être admise que si elle est compatible avec la préservation et la valorisation de la biodiversité propre aux milieux écologiques du parc, alors que du point de vue de l'organisateur d'un événement sportif, le paysage n'est qu'un « *décor* » donnant de l'attrait à un événement (grande surface, reliefs, ombre, présence de végétation haute ou basse, etc.). La diversité des cultures professionnelles apparaît ainsi comme une source de tensions socio-spatiales qu'il faut réussir à concilier.
- 23 Les participants au parLAB ont tous progressivement acquis une connaissance des dynamiques, à la fois sociales et écologiques, propres à ce territoire. Ils partagent ainsi une vision de la protection et de la valorisation des milieux naturels en lien avec le développement de leur fréquentation. Cette acquisition de connaissances ne suffit pas à

construire un projet commun non soumis à des avis et orientations divergents, mais elle permet aux membres du parcLAB d'engager une démarche réflexive favorable à l'action collective. Le processus de coopération devient plus difficile avec les élus et les responsables d'autres services, tels le sport, la culture, la jeunesse et la petite enfance. Chacun projette des attentes culturelles, sociales et spatiales différentes. Le diagnostic des services publics, mené dans le cadre de la réalisation du plan de gestion intercommunal, a permis de démontrer la diversité de ces attentes qui deviennent vecteurs de cloisonnements et de frictions. Cela s'exprime notamment par une forme de prédominance de la prise en compte de la dimension sociale sur la dimension écologique. « Empêcher, ou ne serait-ce que réglementer la tenue d'événements sportifs et culturels semble une chose très compliquée à assumer politiquement parlant. Pour le dire autrement, la politique environnementale ne paraît pas faire le poids face aux politiques sportives et culturelles localement<sup>15</sup>. » On voit bien ici une des limites actuelles du parcLAB. De ce point de vue, son ouverture nécessaire à d'autres élus et responsables de services des collectivités est une étape importante à franchir pour que le « projet de paysage » qui doit en émaner puisse être fondé sur l'apport de tous et être partagé par tous. Une élue membre du parcLAB, l'exprime par ces mots : « On est convaincus de tout cela, mais on se sent un peu seuls. Il faut surtout convaincre les autres élus. » L'enjeu est donc de réussir à dépasser ces clivages sociaux et culturels. Pour cela, le processus de coopération intercommunal parcLAB et son entrée principale par la gestion des paysages doivent s'adapter sans cesse et se renouveler dans le temps. Le projet « La sagesse des jardiniers » a formulé des préconisations à ce sujet, plaçant le quadriptyque élus, techniciens, jardiniers et usagers au cœur de ce changement. Ont été évoqués précédemment la place et le rôle des élus et des responsables de services, mais qu'en est-il donc des « jardiniers » et des « usagers » ?

## 2.2. Quels rôles et quelles places pour les jardiniers municipaux et les usagers ?

- 24 En premier lieu, clarifions l'emploi du terme de « jardinier » au sein du parcLAB. Un travail d'analyse des fiches de postes des quatre collectivités a révélé que ce mot n'est jamais utilisé. Ceux d'« agent des espaces verts » ou d'« agent du service environnement » lui sont préférés. Ces mêmes termes sont aussi couramment utilisés à l'oral. Les jardiniers sont des « agents » aux yeux de tous. Peu d'entre eux, par ailleurs, se désignent comme « jardiniers » : une dizaine sur 40 seulement arborent cette appellation avec un mélange de fierté et de désillusion. Leur fierté va de pair avec la passion qu'ils expriment pour ce métier. La désillusion, quant à elle, croît suite au constat répété d'un manque de considération et d'une mauvaise utilisation de leur réelle compétence, ou d'un décalage entre leur activité réelle et la conception qu'ils se font de leur métier. « *Jardinier, c'est ma passion et mon métier, malheureusement, j'ai parfois le sentiment de jardiner seulement une fois que je rentre à la maison*<sup>16</sup>. » L'emploi du terme de « jardinier » s'est progressivement diffusé depuis la création du parcLAB, sa « réhabilitation » ayant été l'une des premières pistes de travail exprimée par ses membres. C'est la raison pour laquelle cette appellation empreinte d'un prestige ainsi renouvelé a servi dans ce cadre à désigner toutes les personnes travaillant au sein des services espaces verts des quatre communes, sans distinction de formation et de compétence.
- 25 Tous les jardiniers municipaux sont invités à participer aux matinées des quatre rencontres annuelles du parcLAB. Ces dernières ont été pensées pour susciter, sur le

terrain, un partage de points de vue et de connaissances. Pourtant, les jardiniers ne se sentent pas encore parties prenantes des prises de décisions relatives à l'aménagement et la gestion des paysages du parc des Coteaux. Ils expriment le sentiment de n'être que des exécutants et semblent ainsi dans l'attente d'un réel changement : « *On n'est que des pions. Notre avis ne compte pas*<sup>17</sup>. » La qualité esthétique et fonctionnelle de l'espace public apparaît comme un sujet sensible pour les élus. L'« *image de la commune* » en dépend. Les jardiniers sont ainsi situés au centre d'enjeux sociaux et politiques qui peuvent se traduire par des pressions sociales assez fortes. Ils sont souvent ballottés entre les discours et les actes des élus. Les changements de décisions politiques, ou tout simplement les changements des politiques – lors des élections municipales, ou en cours de mandat – induisent des contradictions contre-productives relativement à l'engagement des jardiniers. « *Du jour au lendemain, on nous a demandé de désherber tous les trottoirs. On y a passé cinq jours au rotofil, c'était le baigne* », témoigne un jardinier. L'opération « *La sagesse des jardiniers* » a justement eu pour objectif de formuler des pistes d'actions pour faire évoluer cette situation sociale sous tension. Il s'agit d'envisager les jardiniers comme acteurs centraux de la prise des décisions en les positionnant comme ressource à la fois technique et sociale, grâce à la mobilisation de leur connaissance du monde du vivant et des pratiques sociales elles-mêmes, au sein des parcs et jardins. Mais les tensions auxquelles font parfois face les jardiniers fragilisent ce climat de confiance nécessaire à leur plein engagement dans ce dispositif de coopération. Pour le moment, il s'agit plutôt de petites réussites, voire de petits actes de résistance. Cela reste encore fragile et l'expérience des plus anciens (40 ans de métier) donne à voir leur méfiance en la capacité de tenir les propositions dans la durée. Pour le moment, les rencontres parLAB offrent aux jardiniers des temps de libération de la parole. Il s'agit désormais de réussir à mettre en œuvre des actions concrètes pour instaurer une confiance en ce processus coopératif et en sa capacité à conduire le changement des pratiques.

- 26 Concernant les « usagers » du parc des Coteaux, l'emploi de ce terme désigne ici toutes les personnes ayant une pratique des parcs composant le parc des Coteaux, qu'il s'agisse des habitants de la rive droite et, bien au-delà, des personnes travaillant sur le territoire et en profitant régulièrement des organismes associatifs, privés ou institutionnels contribuant à l'organisation d'événements culturels ou sportifs. Dès les premiers travaux de réflexion sur la Charte intercommunale de la gestion et des usages, et par la suite lors des premières années du parLAB, la décision a été prise, à contrecœur par les membres du parLAB, de ne pas les impliquer directement. Ce choix fut justifié par manque des moyens humains et matériels nécessaires pour le faire correctement. L'intention était de concentrer le processus participatif sur les élus, les responsables de services et les jardiniers des communes, dans un premier temps, et d'envisager dès que possible l'implication des usagers. Cette démarche nécessitait la création d'outils et l'organisation de temps de travail adaptés à ceux qu'elle mobilise. L'implication des usagers s'est ainsi faite plus de trois ans après le commencement de ce processus, sur la base d'une étude sociologique menée dans le cadre de la réalisation du Plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux. Ce décalage met en lumière la difficulté de répondre aux ambitions initiales formulées par les élus lors du séminaire de bilan de 2011. L'implication des différents acteurs du parc nécessite un investissement humain et matériel vis-à-vis duquel les communes et le GPV éprouvent des difficultés depuis cinq ans. L'animation des deux premières années (2013-2014) a été possible grâce à la présence d'une équipe extérieure, composée de paysagistes, d'architectes-graphistes et d'un photographe<sup>18</sup>,

missionnée pour accompagner ce processus participatif. Cette mission, conduite sur les bases d'un budget restreint, a rencontré des limites. Des choix se sont donc avérés nécessaires. Par la suite, la thèse Cifre a permis de conserver la dynamique et de consacrer du temps à la recherche de financement. Car le parLAB ne bénéficie pas d'un fonds de financement propre pérenne. Il s'agit chaque année de solliciter à nouveau des partenaires institutionnels afin de pouvoir mener les projets. Malgré la dynamique collective en place, le parLAB est donc un processus fragile et à la pérennité incertaine.

- 27 Progressivement, depuis deux ans, des usagers participent à ce processus coopératif. Il s'agit notamment de dépasser l'attention uniquement portée au périmètre administratif public du parc des Coteaux. L'objectif est de créer des liens avec les habitants-usagers à partir de leurs propres pratiques de jardinage dans les espaces privés ou collectifs qui jouxtent les espaces publics. La rencontre et l'implication d'habitants riverains du parc ont ainsi permis de répertorier les pratiques « jardinières-habitanes » et d'échanger avec eux sur les évolutions à l'œuvre et leurs attentes en ce domaine, tant vis-à-vis des jardins privés ou collectifs que des espaces publics. Il a ainsi été constaté que les pratiques de jardinage peuvent créer des liens, mais également contribuer à les défaire. Un conflit de voisinage peut rapidement émerger ou s'accroître pour une branche qui dépasse ou un cabanon construit sans autorisation. Les murs, clôtures et haies denses reflètent un besoin de se sentir chez soi. Il apparaît donc nécessaire de tirer parti de la construction en cours des paysages de la rive droite, d'être attentif aux représentations, aux attentes de chacun et aux pratiques spatiales associées pour en faire le support du projet du parc des Coteaux : un devenir paysager adapté aux contextes socio-écologiques des coteaux de la rive droite de la Garonne. Au final, du côté des jardiniers et des habitants-usagers, le terme paysage n'est que très rarement employé et il renvoie dans leur esprit aux beaux panoramas. Il s'agit pourtant bien, ici, de les impliquer plus étroitement dans la construction d'un processus de coopération, dont ils figurent déjà aujourd'hui – bien que positionnés à la marge au moment de prendre les décisions – parmi les principaux acteurs.

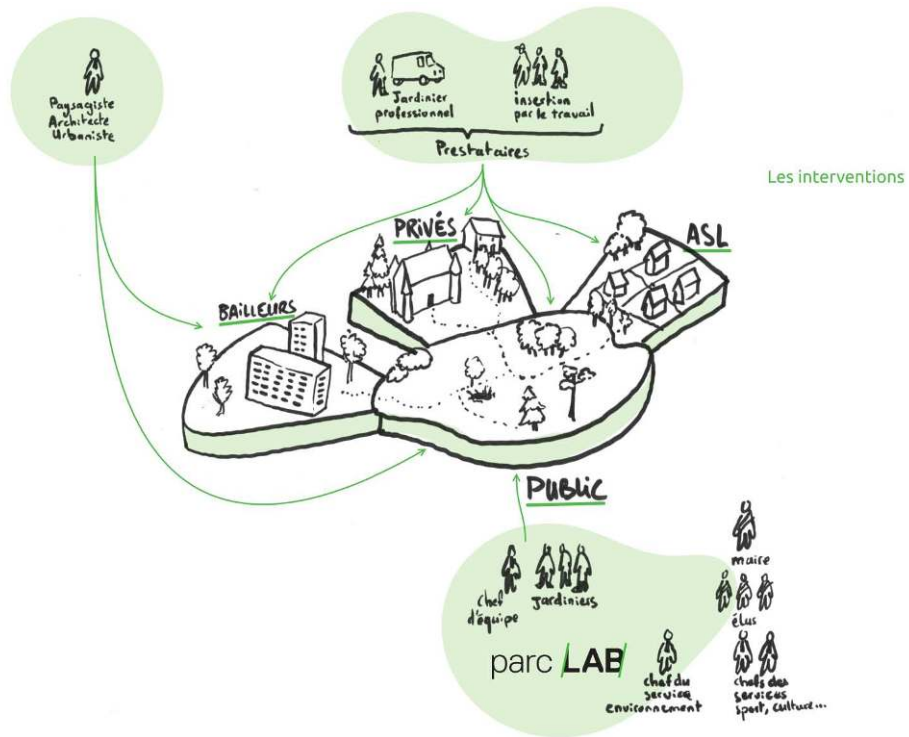
## Conclusion

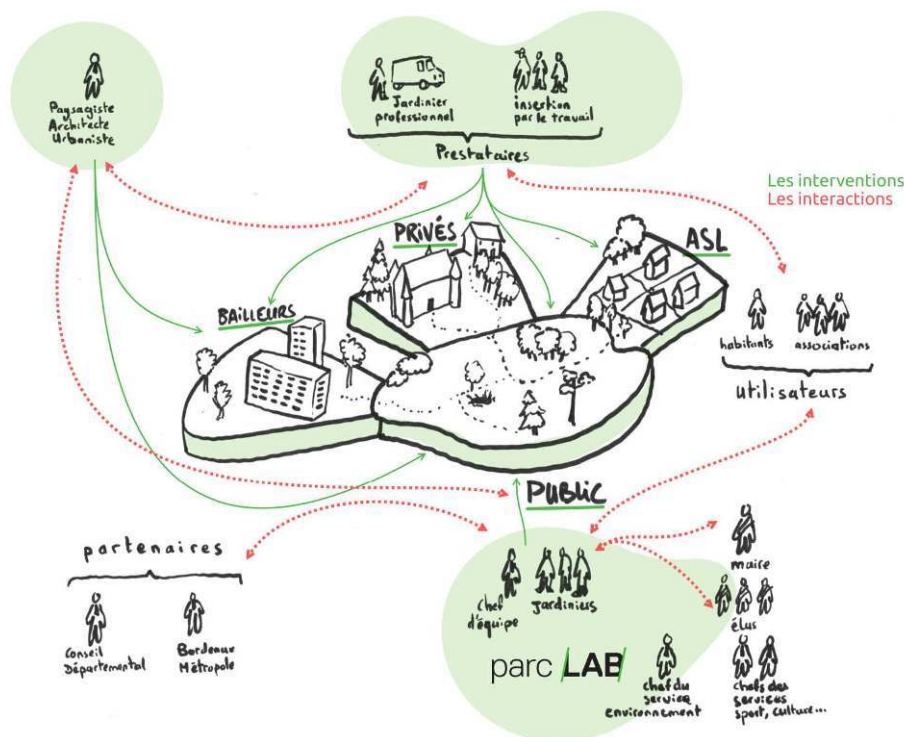
- 28 L'expérimentation du parLAB est encore en cours. Les perspectives de ce processus de médiation et de coopération sont les suivantes. D'un côté, il s'agit d'évoquer la fragilité de ce dispositif dont l'animation dépend étroitement de l'existence même de la recherche-action dont les résultats sont présentés ici. Bien que le parLAB ait été créé avant la mise en place de la thèse Cifre, il n'a réellement pu se développer qu'à la suite de la création du poste dédié au sein du GPV. Si le parLAB dépend ainsi de la bonne dynamique de ses membres, aujourd'hui il dépend aussi et surtout du poste garant de son animation. Un des principaux objectifs est donc de le pérenniser. Cela suppose des moyens financiers significatifs dans un contexte particulier de partenariat intercommunal non structuré par un organisme gestionnaire commun. Le parLAB repose donc sur l'engagement constant des élus dans cette dynamique de coopération territoriale intercommunale ; une coopération politique, administrative, financière, mais également incarnée désormais par une coopération humaine entre les personnes impliquées dans ce dispositif depuis cinq ans. Or, cet engagement des élus peut être affaibli d'une année sur l'autre au gré de la priorisation des enjeux communaux.



- 29 D'un autre côté, il s'agit d'anticiper l'avenir de la démarche engagée. Elle doit se rénover dans les années à venir afin de prendre en charge l'ouverture nécessaire à d'autres acteurs et de gérer toute la complexité entre les relations sociales qui va en découler. Les membres du parcLAB s'investissent actuellement dans l'implication d'autres acteurs du parc des Coteaux (associations locales, services municipaux, etc.). Le dispositif coopératif va devenir de plus en plus complexe à mettre en place (figure 3). Ce qui en fonde la qualité actuelle peut ainsi tendre à s'affaiblir sous l'effet d'une diversité toujours plus grande d'attentes sociales. Il est aujourd'hui nécessaire de revoir les modalités de fonctionnement du parcLAB. Cette nécessité fait écho au besoin de consolider le poste d'animation, lui-même en tension. La conduite de cette action collective intercommunale dans le domaine du paysage révèle ainsi une fragilité à la fois humaine et matérielle. Si la problématique de la gestion des paysages fédère indéniablement les acteurs du parc des Coteaux, elle met également en évidence des attentes sociales plurielles en tension qui font encore aujourd'hui obstacle à un véritable renouvellement des politiques publiques locales.
- 30 Finalement, cette expérience est riche d'enseignement. Elle révèle les interrelations à l'œuvre entre les différents acteurs de ce projet (élus, responsables de services, jardiniers municipaux, paysagistes, urbanistes, écologues et usagers). Elle a permis de décrypter les représentations sous-jacentes à une politique paysagère, de mettre au jour la nécessité d'une coopération territoriale fondée sur l'implication dans la durée des acteurs concernés et de proposer des pistes pour structurer une démarche en ce domaine. Sous l'intitulé « parc des Coteaux » s'est construit progressivement un projet de paysage intercommunal sur la base duquel se sont tissés des liens entre le monde des experts et des décideurs et celui des autres acteurs – jardiniers, habitants et usagers – cantonnés aux « coulisses » (Denis et Pontille, 2010) de la gestion des paysages. Cette construction a donné lieu à une mise à plat des conflits entre acteurs et à un partage de savoirs et de visées projectuelles. C'est en ce sens que le parc des Coteaux peut être considéré comme un terrain de coopération territoriale. Cette coopération vise à faire travailler ensemble décideurs politiques, professionnels, responsables de services, jardiniers et habitants.

Figure 3. Représentation simplifiée du système d'acteurs du parcLAB





Le premier schéma, situé en haut, illustre le système au commencement du parcLAB. Le second schéma, situé en bas, représente le système tel qu'il pourrait idéalement être actif selon les membres actuels.

Au centre, les différents types d'espaces supports de la gestion sont représentés. En périphérie, les différents acteurs, leurs liens entre eux (interactions), ainsi que ceux vis-à-vis de ces espaces (interventions) sont représentés. Les « ASL » et les « bailleurs » sont des organismes liés à la gestion d'espaces spécifiques. Les ASL sont des associations syndicales libres regroupant des propriétaires privés, et éventuellement publics. Les bailleurs dits « sociaux » sont des organismes regroupant des locataires liés à des logements à vocation sociale. Ces deux organismes doivent assurer la mise en place d'une gestion des espaces privés/publics communs, propre à leur patrimoine foncier.

Source : Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux, juin 2017, p. 35

## BIBLIOGRAPHIE

- Bacqué M.-H., Biewener C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, coll. « Politique et sociétés », 175 p.
- Banzo M., Prost D., 2009, « Aménagements paysagers et renouvellement urbain dans la périphérie bordelaise », *M@ppemonde*, n° 93.
- Bergère J.-M., 2015, « Trois raisons de coopérer », in *La 27<sup>e</sup> Région, chantiers ouverts au public*, Paris, La Documentation française, p. 396-404.
- Bercovitz R., 2015, *Paysage, médiation paysagère et « bon état écologique » de la haute vallée de la Sèvre niortaise : mener une enquête historique pour fonder un projet partagé (XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat, 395 p.

- Blanc N., Glatron S., 2005, « Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement », *L'Espace géographique*, tome 34, n° 1, p. 65-80.
- Chambelland B., 2016, « La sagesse des jardiniers : contours et premiers retours d'expérience d'une "recherche-projet" de paysage », colloque « Recherche & projet : productions spécifiques et apports croisés », novembre 2016, Lille, France.
- Chambelland B., 2017, « Jardiner l'éthique de la médiation : mises en perspectives des liens entre médiation, éthique et jardinage », colloque « L'animation socioculturelle : quels rapports à la médiation ? », janvier 2017, Bordeaux, France.
- Davodeau H., 2012, « Paysages et médiations, retour d'expériences pédagogiques », in Xavier Guillot (dir.), *Espace rural & projet spatial*, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, p. 161-166/267.
- Deffontaines J.-P., 2004, « De la connaissance des paysages à l'action paysagère. Compte rendu de colloque (Bordeaux, 2-4 décembre 2004) », *Natures Sciences Sociétés*, n° 2, vol. 14, p. 204-205.
- Denis J., Pontille D., 2010, « Petite sociologie de la signalétique. Les coulisses des panneaux du métro », Paris, Presses de l'École des Mines, coll. « Sciences sociales », compte rendu de Gabrielle Varro (laboratoire Printemps, CNRS-UVSQ) », *Langage et société*, vol 2, n° 140, p. 140-143.
- Dubreuil B., 2016, « Qu'est-ce que coopérer », *Sciences humaines*, dossier « Apprendre à coopérer », n° 282.
- Kalaora B., 2006, « La question paysagère », *Espaces et sociétés*, n° 127, vol. 4, p. 165-174.
- Labat D., 2011, *Le paysage, levier d'action dans la planification territoriale. Essai d'évaluation de la politique paysagère du SCoT de l'aire métropolitaine de Bordeaux*, thèse de doctorat, architecture, aménagement de l'espace, AgroParisTech, Versailles, 443 p.
- Lascoumes P., Le Galès P., 2012, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 127 p.
- Michelin Y., Candau J., 2009, « La médiation paysagère en pratique », *Agriculture et Paysage*, Institut français de la vigne et du vin, coll. « APPORT », 8 p.
- Nicolas-Le Strat P., 2013, *Quand la sociologie entre en action. La recherche en situation d'expérimentation sociale, artistique ou politique*, Sainte-Gemme, Presses universitaires de Sainte Gemme, coll. « Théories du possible », 198 p.
- Nizet J., Pichault F., 2015, *Les critiques de la gestion*, Paris, La Découverte, 128 p.
- Pernet A., 2014, *Histoire, critique et expérience. Le grand paysage en projet*, Genève, MétisPresses, 320 p.
- Scocuglia A.-C., Régnier J.-C., 2007, « Origines et évolutions de la pensée politico-pédagogique de Paulo Freire », *Reliance*, n° 26, vol. 4, p. 103-108.
- Sgard A., 2010, « Une "éthique du paysage" est-elle souhaitable ? », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n° 1, avril 2010, mis en ligne le 07 avril 2010. <http://journals.openedition.org/vertigo/9472>.

## NOTES

1. La loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et la Convention européenne du paysage, adoptée le 20 octobre 2000, à Florence par 29 États membres.

2. La loi Labbé n° 2014-110 du 6 février 2014 interdit l'emploi des pesticides en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans les espaces publics et le 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans les espaces privés. La promulgation de cette loi a imposée aux collectivités d'engager un changement des pratiques de gestion dont les impacts sociaux, techniques et politiques ont été observés dans le cadre de ce travail de recherche.
3. <https://parclab.wordpress.com/le-parclab/>.
4. Entretien avec Étienne Parin, architecte, urbaniste, directeur du GPV de 2002 à 2016, février 2016.
5. Schéma directeur de la métropole bordelaise, 2001.
6. Entretien avec Étienne Parin, architecte, urbaniste, directeur du GPV de 2002 à 2016, février 2016.
7. Étienne Parin a été élu du Parti socialiste dans l'opposition du conseil municipal de la ville de Bordeaux durant deux mandats de Jacques Chaban-Delmas.
8. Acte du séminaire du parc des Coteaux, introduction du séminaire par le maire de Bassens, mai 2011.
9. Propos tenus par Christophe Bouriette, architecte-urbaniste, lors du séminaire du parc des Coteaux, 2011.
10. Actes du séminaire du parc des Coteaux, atelier : « Vers une charte intercommunale », mai 2011.
11. <https://parclab.wordpress.com/le-parclab/>.
12. Échange avec l'un des membres du parLAB, 2016.
13. Les élus des quatre villes engagés dans le suivi du projet du parc des Coteaux sont élus adjoints à l'urbanisme, au cadre de vie et/ou à l'environnement.
14. Cahier des clauses techniques particulières. « La sagesse des jardiniers ; vers une gestion partagée et bienveillante de l'espace naturel sensible parc des Coteaux. Un plan de gestion intercommunal pour le parc des Coteaux », janvier 2016. La classification en espace naturel sensible (ENS) est un outil de protection employé par les départements français régi par le code de l'urbanisme. Il permet l'acquisition foncière ou la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics en vue de la mise en place d'une politique de gestion des milieux écologiques et de sensibilisation auprès du grand public. Une démarche de classification d'une partie du parc des Coteaux (120 ha) a été engagée en 2016 afin de bénéficier de cet outil juridique et financier.
15. « Des représentations différentes selon les services vecteurs de cloisonnements et de frictions », in Bercovitz R., Demay A., Reix F., Stricot T., Levère H., 2017, *Diagnostic des usages et des services sur le parc des Coteaux*, Grand Projet des villes rive droite, p. 33.
16. Témoignage d'un jardinier, membre du parLAB, août 2015.
17. Témoignage d'un jardinier, membre du parLAB, septembre 2015.
18. <https://parclab.wordpress.com/le-parclab/>.

---

## RÉSUMÉS

Le présent article présente une recherche doctorale en cours menée dans le cadre d'une Convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) auprès de quatre collectivités situées dans la métropole de Bordeaux. La thèse est fondée sur l'accompagnement d'un projet de paysage visant à mettre en place la gestion d'un ensemble de parcs et de jardins regroupés sous l'appellation « parc des Coteaux » (240 ha). Cette expérience révèle les interrelations à l'œuvre entre les différents acteurs de ce projet (élus, responsables de services, jardiniers municipaux, paysagistes, urbanistes, écologues et usagers). Elle a permis de déconstruire les représentations sous-jacentes à une politique paysagère, de mettre au jour la nécessité d'une coopération territoriale fondée sur l'implication dans la durée des acteurs concernés et de proposer des pistes pour structurer une démarche en ce domaine.

The article presents a current doctoral research led within the framework of an Industrial Agreements for Training through research alongside four public authorities situated in the Bordeaux Metropolis. The thesis is based on the support of a landscape project aiming to set up the management of a series of parks and gardens grouped under the term « Parc des Coteaux » (The Hillside Parks) – 240 ha. This experience reveals the interrelations in the work between the various stakeholders of this project (elected representatives, department heads, city gardeners, landscape architects, urban planners, ecologists and users). These articles enabled the deconstruction of the underlying representations in landscaping policies and bring to light the necessity of a territorial cooperation based on the long-term implication of the concerned stakeholders and to propose to structure a solutions research plan.

## INDEX

**Mots-clés** : projet de paysage, gestion des paysages, coopération territoriale, acteurs locaux, politique publique du paysage, parc des Coteaux

**Keywords** : landscape project, landscape management, territorial cooperation, local stakeholders, landscape public policy, parc des Côteaux (The Hillside Parks)

## AUTEUR

### BENJAMIN CHAMBELLAND

Benjamin Chambelland est paysagiste, doctorant en architecture et paysages. Sa recherche porte sur la place et le rôle des pratiques jardinières contemporaines au sein des collectivités, et leur possible contribution à la formulation d'une nouvelle éthique appliquée aux projets de paysages. UMR 5319 Passages du CNRS, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux  
benjamin.chambelland@bordeaux.archi.fr